

# RÉUNION DU MARDI 22 JANVIER 2019

**L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-deux janvier**, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel **DUMAS**, Maire.

Présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Catherine **LÉVÊQUE** 1<sup>er</sup> Adjoint, Pierre-Yves **LE BERRE**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Pascal **FREMONT**, Monique **FERRUT**, Florence **VAN DEN BUSSCHE**, Arnaud **TRIOMPHE**, Christophe **TERTRE**, Corinne **DURAND**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean -Marc **SAVIGNY**, Alice **MASSOT**

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire

Dates de convocation et d'affichage : 15/01/2019.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 09 - votants = 09.

## **2019-001**

### **TRAVAUX DE SÉCURISATION DE VOIRIES COMMUNALES 2019**

Mr le Maire informe le Conseil qu'une réalisation de chiffrages a été demandée pour la sécurisation des voiries communales suivantes :

- Chemin de La Fontaine,
- chemin du Château de Cambre (dit "des Anglais"),
- Chemin de Pézerolles

En effet, ces voiries sont très empruntées par les riverains, randonneurs et cyclistes car elles font partie du tracé vélo de l'Intercom et elles rejoignent des GR. Ces voies présentent des déformations très importantes, de très nombreux nids de poule et leur revêtement est souvent arraché. Les bords de chaussée sont affaissés. Les usagers et les riverains ressentent un fort sentiment d'insécurité.

Les travaux sont estimés à **113 127,83 € HT**. Le montant total des travaux éligibles à la DETR est de 106 542,83 € réparti comme tel :

**26 652,41 € HT**, pour le chemin de Pézerolles,. Le montant de travaux éligibles à la DETR est de 24 512,41 € ;

**29 859,24 € HT**, pour le chemin de la Fontaine,. Le montant de travaux éligibles à la DETR est de 27 914,24 € ;

**56 616,18 € HT**, pour le chemin du Château de Cambre (dit "des Anglais"). Le montant de travaux éligibles à la DETR est de 54 116,18 € ;

Soit une subvention espérée au titre de la DETR de 31 962,85 €.

D'autre part, la réalisation d'une voie piétonne (travaux + éclairage public) chemin des mares du Pont SNCF pour rejoindre les cheminements piétons existants de Bayeux est prévue. Ce cheminement permettrait aux enfants, randonneurs et habitants de Saint-Loup-Hors de rejoindre les équipements sportifs et les établissements scolaires en toute sécurité.

Ce devis s'élève à **58 129,25 € HT**. Le montant de travaux éligibles à la DETR est de 54 079,25 €. Soit une subvention espérée au titre de la DETR de 16 223,78 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de valider ces 4 devis et charge Mr le Maire de solliciter les avis et les aides au titre de la DETR, des Amendes de Police, auprès des partenaires des projets, et l'autorise à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ces opérations.

**2019-002**

**RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE  
DES FÊTES - ASSOCIATION CORPS ET ÂME**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de renouvellement de location de salle adressée par Madame Duschka ADELE de l'Association Corps et Âme.

Celle-ci propose de prolonger les cours de yoga et de Pilâte le jeudi de janvier à mai 2019, selon un calendrier joint. Une nouvelle convention va être établie. Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

**DIVERS**

► "Les 7 lieux" : Monsieur le Maire informe son conseil que des visites pour découvrir cette Médiathèque sont organisées pour les élus le 24 janvier à 14 h 30, 16 h 30 et 18 h 00.

► PLUI : Le Conseil étudie les différents plans fournis par Bayeux Intercom. Il est noté que des modifications ont été oubliées. Un mail va être envoyé à Mme AVERLANT pour les lui notifier. Ses différents points seront revus lors de la réunion prévue le mardi 29 janvier dans les bureaux de Bayeux Intercom.

► Angélus : Monsieur LE BERRE rapporte qu'un administré se plaint de l'Angélus à 8 h 00 chaque matin. Il demande que cette cloche ne sonne plus le week-end. N'ayant eu aucune autre demande, le conseil décide de ne rien changer.

---

**Vu le 04 février 2019  
Pour affichage**

**Le Maire,  
S. DUMAS**